

# *la Maison de la Famille*

## *présentation*

*par Hélène van den Steen<sup>1</sup>*

### *1. Historique*

### *2. Encadrement*

### *3. L'équipe*

### *4. Organigramme*

### *5. Accueil et accompagnement des familles*

- *Mise en place des activités de médiation*
- *L'accueil et l'information sont essentiels.*
- *Les premiers entretiens*
- *Les accords entre les parents*

#### *5.1. Accompagnement en médiation familiale*

- *Interventions du médiateur au sein de la Maison de la Famille*
- *Médiation familiale "préventive"*
- *Médiation liée au divorce ou à la séparation*
- *Organisation des entretiens*

---

<sup>1</sup> H  l  ne van den Steen, m  diatrice et professeur

Cette pr  sentation est faite au d  part de divers rapports d'activit  s (1998    2001) de l'association.

## **5.2. L'Espace rencontre, lieu d'accueil et d'accompagnement**

- Organisation de l'Espace rencontre :
- Quel public ? Quelles demandes ?
- Processus d'intervention
- Conclusions

## **6. Accompagnement psycho-médico-social des familles**

- Rencontres interculturelles en partenariat avec la Maison des Enfants
- Accompagnement social en partenariat avec le service social - Commune de Saint-Gilles
- Informations, conseils juridiques en partenariat avec la commune de St Gilles (service de proximité) et le planning familial de St Gilles.
- Consultation médicale
- Groupes d'entraide pour enfants et adolescents, parents, grands-parents qui vivent une rupture familiale et ce en partenariat avec le Centre Européen de Médiation - St Gilles.
- Réseau contre la violence conjugale et familiale en partenariat avec différents services St Gillois
- Accompagnement des personnes handicapées, en partenariat avec la ville de Bruxelles et le Centre de Contact (Bruxelles).

## **7. Rencontre - Prévention - Education - Socialisation**

- Halte Garderie
- Le jardin couvert
- Activités parallèles : débats , activité de gymnastique, « gymnastique prénatale », stages « aquagym »
- Tourisme social et familial en partenariat avec la commune de St Gilles
- Réflexion – Rencontre

## **8. Conclusions**

## 1. Historique

*La "Maison de la Famille", association non gouvernementale, sans but lucratif, a ouvert ses portes en 1998 dans un quartier peu favorisé de Bruxelles. Cette Maison émane de la volonté de diverses organisations ayant la famille au centre de leurs préoccupations mais également du souci impératif de ses fondateurs de créer un lieu de convivialité, oeuvrant pour l'égalité des chances et l'autonomie des personnes.*

*L'association veut répondre aux demandes familiales de type communautaire ou individuel. La vocation tracée est celle d'un service de qualité aux familles avec ou sans enfant, dans la droite lignée des Maisons de la Famille françaises et londoniennes. C'est un lieu de parole, de réflexion, d'action où l'on essaie « **d'agir vrai et de parler franc** ».*

*Différentes activités sont organisées telles que: tourisme social, initiation à la psychanalyse, psychomotricité, Réflexion-Rencontre (en partenariat avec la Commission Consultative de la Famille), les groupes de parole (en partenariat avec le Centre Européen de Médiation), les consultations juridiques, médicales, thérapeutiques... et de médiation familiale.*

*1998 a permis de poser certains jalons et de placer les objectifs nécessaires pour réussir une politique familiale cohérente. Elle a également permis de concevoir un programme d'activité pour les années ultérieures qui comprend la mise en place d'une consultation de médiation familiale, d'un Espace-Rencontre, de groupes de parole pour enfants, parents, grand-parents, de consultations juridiques, médicales,... d'un "Jardin Couvert" et de formations diverses par ex: intervention institutionnelle et familiale, approche systémique et ethnopsychologie, introduction à la psychanalyse (freudienne, jungienne...), psychanalyse de l'enfant, group therapy, médiation familiale...)*

*Les activités de "consultation" (médiation, juridique, médicale...) ont débuté le 1 février 1999. Si le service a pu voir le jour et se développer rapidement c'est grâce tant aux aspects logistiques, à la collaboration du Centre Européen de Médiation (asbl) qu'à la conviction professionnelle commune entre tous les acteurs mobilisés pour la mise en place du service.*

*Les notions suivantes ont été mises en avant:*

- *Soutien des familles dans l'accès à leurs droits (informations, explications des décisions les concernant, soutien pour l'utilisation des procédures, aide à la responsabilisation...)*
- *Intervention dans une dynamique de prévention (les enfants sont toujours concernés par nos interventions)*
- *Nécessité d'un travail de soutien et de mobilisation des responsabilités parentales dans l'éducation des enfants...*
- *Pédagogie de la médiation fondée sur la prise de responsabilité de chaque individu*
- *Accompagnement individualisé adapté cas par cas et soutenu par une démarche contractuelle (protocole d'accord en médiation)*
- *Réinvestissement de la notion de citoyenneté*

*Bien sûr tous ces principes ont dû être traduits au quotidien.*

## 2. Encadrement

L'organigramme ci-après permet de situer les différents types d'actions menées auprès des familles (enfants/parents). Les actions menées se rapportent soit directement à l'accueil, soit à l'accompagnement familial ou psychosocial.

Les diverses actions se sont mises en place progressivement, au fur et à mesure des possibilités d'embauche et d'aménagement des locaux.

## 3. L'équipe

L'équipe est actuellement composée du personnel suivant : médiatrice familiale (1), médecin (1), juristes (partenariat), accueillante (1), secrétaire (1), psychomotricienne (1), assistants sociaux (partenariat), thérapeute psychologue (1), criminologue (1), infirmière (1), homme d'entretien (1). Les demandes de subsides et comptes sont supervisés par Anne Vanesse, présidente et Christiane Stevens, trésorière. La comptabilité se fait par un comptable.

## 4. Organigramme

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

I

### COORDINATION / DIRECTION DU SERVICE

I

I

I

<b>Accompagnement éducatif</b>	<b>Accompagnement pluridisciplinaire</b>	<b>Autres prestations</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- éducateur stagiaire pour le "Jardin Couvert"</li><li>- infirmière(halte garderie)</li><li>- animateur</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- juriste (partenariat)</li><li>- médiatrice familiale</li><li>- coordinatrice Espace-Rencontre -</li><li>- assistant social (partenariat)</li><li>- psychomotricienne</li><li>- animatrice (bénévole) pour groupe de parole pour enfants, parents, grands-parents</li><li>- animateur (bénévole) pour voyages</li><li>- psychologue</li><li>- thérapeute</li><li>- formateurs (externes)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>1 secrétaire</li><li>1 accueillante</li><li>1 trésorier</li><li>1 comptable (externe)</li></ul>

## **5. Accueil et accompagnement des familles**

### **- Mise en place des activités de médiation**

*L'ouverture du service de médiation au sein de la Maison de la Famille et de ses activités connexes (groupe de parole pour enfants, parents, grand-parents), service juridique s'est effectué le 1 février 1999 après de gros travaux d'aménagement des locaux.*

*De fév. 1999 à fin 2001, 976 entretiens ont été effectués par le service de "Médiation". Ces entretiens se subdivisent en 501 informations individuelles, 475 entretiens conjoints (médiations) et 535 rencontres supervisées parent/enfant dans notre "Espace-rencontre".*

*Le nombre important de prise en charge des familles a été la résultante de plusieurs facteurs:*

- *information faite régulièrement auprès des professionnels (ex : 283 entretiens en 1999)*
- *reconnaissance partenariale mutuelle fondée sur l'acceptation des compétences professionnelles diversifiées*
- *adaptation et coordination progressive des travailleurs*

*L'ouverture du service a nécessité la mise en place de divers **outils** qui se sont modifiés avec le temps. Nous avons élaboré une fiche d'identification, un ensemble de dépliants...*

### **- L'accueil et l'information sont essentiels.**

*Il est important en effet, que dès le premier contact les familles sachent quel regard est porté sur elles, quelles sont nos réponses spécifiques et comment se situe leur participation dans la réponse à leur demande.*

*Ce moment d'accueil est également perçu comme l'acceptation de l'autre tel qu'il est et la mise en confiance de ceux qui nous sont adressés ou poussent notre porte.*

*L'accueil est donc vécu comme mouvement d'empathie vers l'autre.*

**Les premiers entretiens** *permettent d'appréhender la manière dont parents et enfants se situent dans la problématique qui fait que nous soyons amenés à être présents dans la vie de cette famille. Dans les situations rencontrées en médiation, par exemple: c'est souvent l'enfant qui est mis en cause (décrochage, problème relationnel...).*

*Les conflits conjugaux sont souvent intenses et beaucoup de parents ne font pas le lien entre ce qu'ils sont, ce qu'ils font, ce qu'ils disent et le comportement de leur enfant.*

*A l'occasion de cette démarche de médiation, nous mesurons toute l'importance du travail à faire avec la famille. (redéfinir les rôles, les règles de vie...).*

### **Les accords entre les parents**

*L'ensemble des réflexions et accords échangés en médiation fait l'objet d'un protocole d'entente qui peut être présenté au tribunal en vue d'être entériné.*

*Cette démarche est recommandée dans les situations familiales très conflictuelles et surtout lors de médiations qui s'effectuent en parallèle avec un rétablissement des relations parent non hébergeant et son enfant dans le cadre d'un Espace-rencontre.*

*Cette entente sera le reflet des accords des partenaires. Bien souvent ces accords auront fait l'objet d'une réflexion et même d'une expérimentation.*

## **5.1. Accompagnement en médiation familiale**

*La médiation est reconnue comme une des réponses essentielles aux problèmes de la société (augmentation des divorces, conflits familiaux...). Elle se développe dans les domaines de la famille, du quartier, de l'école, de l'entreprise, des services publics (administration, poste...)*

*La médiation peut accueillir, reconnaître la souffrance, le désordre, la violence.*

*Elle offre un espace où la communication profonde et transformatrice est rendue possible.*

*Elle rend les personnes acteurs des solutions à trouver et construit ainsi des citoyens capables de nouvelles relations.*

### **- Interventions du médiateur au sein de la Maison de la Famille**

*Le travail avec les familles tel que décrit ci-dessous constitue l'activité principale du médiateur. Bien sûr ce travail spécifique avec les familles ne peut s'effectuer sans:*

- *un travail sur dossier*  
*ex: transcription des entretiens, analyse des cas, préparation des entrevues, rédaction des ententes de médiation etc.*
- *un travail d'équipe pluridisciplinaire*  
*ex: participation aux réunions d'analyse des pratiques, échange avec les autres professionnels juriste, travailleur social, médecin, psychomotricienne...).*
- *un travail de collaboration*  
*entre médiateurs effectuant les entretiens de médiation et ceux s'occupant de l'accueil des enfants et des parents lors du rétablissement des relations, des liens entre enfant et son parent non hébergeant (Espace-rencontre). Bien souvent des collaborations sont à envisager avec les professionnels référents.*

### **- Médiation familiale "préventive"**

*La médiation familiale **recouvre tout** ce qui a trait à la famille.*

*Il s'agit des rapports du couple mais aussi les relations entre parents et enfants, celles entre frères et sœurs et donc tout l'environnement familial (grand-parents, conjoints...)*

*Dans ce contexte, la médiation vise:*

- *l'aménagement des relations entre les membres de la famille et la dynamisation d'un processus d'échange bloqué (difficultés relationnelles, communicationnelles, divergences de points de vue sur les méthodes éducatives ...)*
- *le renforcement du lien parents / enfants déjà existant*
- *la recentrer les parents sur leurs responsabilités et le développement de la prise de décision commune (ex: exercice conjoint de l'autorité parentale) surtout dans des situations de rupture.*
- *L'écoute et la reconnaissance des personnes et de l'autre en particulier.*

*Au départ d'une évaluation du fonctionnement familial et du contexte émotionnel, l'objectif du médiateur est d'aider les parents à découvrir et développer leurs potentialités parentales, de valoriser leur rôle respectif, de renforcer leur sentiment de compétence et de confiance en leurs ressources personnelles et mutuelles.*

*Bien souvent le médiateur devra créer une structure de dialogue et de communication dans laquelle les attentes des parents et des enfants peuvent être exprimées ainsi que leurs besoins.*

*Le médiateur travaille aussi sur les relations dans la famille élargie (belle-mère, beau-père, grands-parents...).*

*Le cadre de la médiation permet aux parents de se ressourcer, de s'exprimer et de partager leurs émotions, inquiétudes, souhaits, projets...*

*Ce travail plus individuel ou entre conjoints a pu, au cours de l'année écoulée, être complétée par l'organisation des groupes de paroles pour parents et grand-parents.*

*Ces groupes ont été organisés en partenariat avec l'association « Collectif Alphabétisation » située à Saint-Gilles. Cette activité se poursuit en fonction des demandes.*

#### **Médiation liée au divorce ou à la séparation**

*Dans le contexte des "situations familiales en rupture", la médiation favorise le passage de la conjugalité à la co-responsabilité parentale.*

*Elle offre aux parents la possibilité de trouver ensemble les accords satisfaisants, équitables et durables quant à la résidence des enfants, les relations personnelles de l'enfant avec ses deux parents, le rôle de chaque parent auprès de l'enfant, la répartition des responsabilités éducatives, (autorité parentale), financières (contribution des parents dans les frais de l'enfant), la répartition du patrimoine...*

*La médiation peut aider chaque partenaire à reconnaître, accepter les besoins, les transformations, l'évolution du couple.*

*Ainsi le médiateur aborde toute la dimension psychologique d'une situation (sentiment de rejet, insécurité, désir de vengeance, recherche d'autonomie, liens sentiments/biens/argent) ainsi que la réalité sociale et juridique (état des procédures, finances, domiciles...).*

#### **Organisation des entretiens**

*Une série **d'entretiens (1à5)** est organisée avec les partenaires (avec ou sans les enfants). La durée d'un entretien est variable, généralement il **dure 1 h 30'**.*

*La démarche de médiation sous-entend, **une demande d'aide volontaire** des personnes, même dans les situations où la demande est suggérée par le Procureur ou le Tribunal celle-ci doit être acceptée par les partenaires du différend. La médiation n'est pas encore assez connue et de nombreuses informations, tant auprès des professionnels que des utilisateurs, sont encore à effectuer avant que ne s'organise une médiation. Ces informations peuvent être effectuées individuellement auprès des usagers et/ou des professionnels. Ces informations amènent bien sûr l'organisation, à posteriori de consultations de médiation et la conclusion d'entente entre partenaires.*

*Le médiateur est lié par le **secret professionnel**. Il se doit d'être multipartial, objectif et de permettre aux personnes de définir, elles-mêmes, avec son aide, les modalités de leurs accords. Toutes situations familiales conflictuelles sont prises en compte même s'il s'agit de situations ayant connu **des violences familiales**. La plupart des situations connues dans "l'Espace rencontre" de la Maison de la Famille font l'objet de gros conflits, de grosses tensions. Dans certains cas, les femmes sont hébergées en maison d'accueil avec les enfants. Dans chacune des situations un rétablissement des relations parent/enfant s'est organisée en parallèle avec une médiation. La médiation permet de mettre des mots sur des situations vécues, de parler du conflit et de trouver d'autres réponses que la violence aux difficultés familiales.*

*Les accueils organisés dans l'Espace rencontre ont été réduits de **1 à 3 rencontres supervisées** lorsque une médiation est effectuée en parallèle. Une entente partielle permet la réorganisation hors "Espace-rencontre" des relations parent/enfant, mais aussi de reparler des problèmes familiaux et de leur résolution commune et amiable.*

*Nous avons participé à la **reprise de contact parent / enfant (535 Espace-rencontres)** bien sûr nous travaillons parallèlement à une baisse des tensions familiales.*

*Ayant peu de personnel nous ne pouvons pas trop développer cette activité pourtant quand les personnes se séparent les tensions sont vives et il y aurait tout à gagner d'un accompagnement approprié.*

## **5.2. L'Espace rencontre, lieu d'accueil et d'accompagnement** à la « Maison de la Famille » a obtenu le prix belge de la prévention de la criminalité.

*L'Espace rencontre (E-R) propose de rétablir dans un « lieu » tiers la relation entre l'enfant et son parent non hébergeant lorsque cette relation est compromise par un climat de forte tension ou de violence conjugale. C'est également le cas de l'enfant qui se trouve dans un conflit de loyauté entre ses deux parents séparés et/ou quand il est placé en famille d'accueil ou en institution et que la famille d'origine désire maintenir des liens avec l'enfant.*

*L'E-R est un lieu d'accueil et d'accompagnement de l'exercice des relations personnelles du parent non hébergeant avec son enfant dans un climat qui vise le bien-être de l'enfant. L'E-R est donc un lieu tiers et sécurisant où l'enfant rencontre son père, sa mère, ses grands-parents, sa famille d'origine... dans un contexte où la relation est compromise par de fortes tensions ou de violence.*

*Au sein de ce lieu règne un climat d'écoute qui permet à l'enfant de préserver des liens privilégiés avec son parent malgré les difficultés et les situations de crise ou de rupture relationnelle. Ce lieu d'échange et d'expression favorise la clarification indispensable à l'atténuation des conflits.*

*Le rôle de l'E-R ne se résume donc pas à un exercice pratique d'un « droit de visite » mais a une visée plus large. Il a un objectif préventif dans la restauration des liens familiaux et repose sur des principes éthiques où l'enfant est considéré comme un sujet de droits – droit à la parole et droit à pouvoir entretenir des liens avec ses parents et/ou avec toute personne titulaire d'un droit aux relations personnelles à son égard.*

## **- Organisation de l'Espace rencontre**

### **Quel public ?**

*Les parents sont belges dans 63% des cas, ils sont pères dans 51% des cas, mères dans 34% et autres membres de la famille dans 15% des situations.*

*Les enfants sont âgés de moins de 12 ans dans 95% des situations.*

### **Quelles demandes ?**

*La demande est volontaire dans 29% des cas. Les familles s'adressent à nos services avant décision judiciaire, sur conseil d'un service social, d'ami(e)s...*

*Dans 71% des situations, la demande fait suite à une décision judiciaire, civile ou protectionnelle.*

*Les demandes concernent dans 36% des situations de violence avec danger pour l'enfant : 21% violences conjugales, 10% abus ou suspicion d'abus sexuel, 5% risque d'enlèvement d'enfant. Dans 47% il s'agit de situations de crises et de ruptures relationnelles sans caractéristiques particulières. Dans 6 % des cas, le parent a un problème de dépendance ou n'a pas de domicile fixe ; dans 5,5% l'enfant est en famille d'accueil et la relation avec la famille d'origine est difficile ; et dans 5,5% les enfants ont des lieux de vie différents et désirent renouer une relation entre eux.*

### **Processus d'intervention**

*Nos interventions à l'E-R présentent différentes phases. Il s'agit des entretiens séparés parent (s) et enfant(s), des rencontres proprement dites enfant/parent non hébergeant, de l'évaluation des rencontres & des entretiens de médiation.*

### **Entretiens séparés**

*Avant toute rencontre Enfant/parent, nous effectuons un entretien individuel avec chaque parent et avec l'enfant séparément. Cet entretien est un moment privilégié pour l'enfant et les parents où ils peuvent poser des questions, faire part de leurs inquiétudes et visualiser le lieu de rencontre.*

*Il convient d'organiser pour l'enfant un environnement sûr physiquement et psychologiquement. Pour cela, il faut montrer à l'enfant les lieux avant la première visite et surtout lui expliquer pourquoi il est là. En effet, une étude canadienne a montré que dans 75% des institutions organisant ce type de rencontre parent/enfant, les enfants ne connaissaient pas les raisons de leur venue, ce qui renforçait leurs angoisses et leur état de confusion. Les 25% des enfants qui avaient été informés au préalable vivaient plus sereinement les rencontres pour lesquelles ils exprimaient des attentes précises.*

*Ces premiers entretiens permettent aussi à l'intervenant de découvrir la famille, de définir le contexte de la demande, de parler du désir ou non de régler les conflits.... En proposant des entretiens de médiation en parallèle à l'E-R, l'intervenant offre un lieu d'écoute en vue d'améliorer la communication et la recherche de solution entre parents dans l'intérêt de l'enfant...*

## **Rencontre**

*En général, elle part de 2 h et va en s'élargissant jusqu'à 4 h. Il est rare qu'un enfant reste une journée entière avec son parent dans notre lieu. Les sorties sont alors envisagées.*

*Durant cette rencontre, l'intervenant veille à :*

- *faciliter la relation et le contact*
- *rassurer et être à l'écoute des désirs et des craintes de chacun*
- *permettre aux retrouvailles de s'effectuer de manière progressive*
- *donner du temps pour (re)découvrir son enfant ou son parent et l'appivoiser*

## **Evaluation des rencontres**

*Après chaque rencontre, chacun fait part de son vécu, de ses impressions... Ceci permet aux modalités de rencontre d'évoluer et d'être redéfinies (suspension si déstabilisation de l'enfant par ses visites, élargissement du temps, sorties, rapprochement des visites, modifications des horaires....) Ces évaluations permettent en parallèle au processus de médiation de rétablir une collaboration parentale constructive dans l'intérêt et le bien-être de l'enfant.*

## **- Conclusions**

*Lors d'une séparation parentale ou d'une relation conflictuelle, l'enfant est souvent placé dans un conflit de loyauté et subit de nombreuses pressions.... Nous devons être attentifs à ne pas reproduire un instrumentalisation de l'enfant dans cette relation E-R. De là l'importance de mettre des mots sur le vécu de chacun et de dépasser les malentendus pour (re)trouver un dialogue serein et ses responsabilités au bénéfice de toute la famille.  
La médiation peut y aider.*

*Les E-R sont des services transitoires. Leur intervention est limitée dans le temps. Si un travail de médiation n'est pas fait en parallèle à l'E-R les parents se retrouvent à la fin de l'E-R avec les mêmes craintes, peurs, revendications. Côté parent hébergeant nous entendons « c'est l'E-R ou rien. Je ne veux pas mettre mon enfant en danger ». Côté parent non hébergeant c'est : « comment vais-je continuer à voir mon enfant... ?  
L'intérêt d'allier les lieux de visite au processus de médiation prend ici tout son sens.*

*L'intervention du médiateur donne l'occasion de s'exprimer et d'avoir des réponses à ses questions. Le médiateur clarifie les attentes et responsabilités de chacun. Ainsi les partenaires arrivent à distinguer leur vécu dans la relation conjugale pour se centrer davantage sur leur relation parentale. Les besoins et désirs de l'enfant peuvent être entendus. L'enfant reconnu comme personne n'est plus l'enjeu du conflit.  
La médiation familiale peut accueillir, reconnaître la souffrance, le désordre, la violence. Elle offre un espace où la communication profonde et transformatrice est rendue possible. Elle rend les personnes acteurs des solutions à trouver et construit ainsi des citoyens responsables et capables de nouvelles relations.*

## **6. Accompagnement psycho-médico-social des familles**

- **Rencontres interculturelles en partenariat avec la Maison des Enfants**

*Il s'agit d'accueils familiaux autour de projets. C'est en effet l'occasion de partager du temps privilégié avec les familles, reconnaître des savoir-faire, des richesses à valoriser grâce aux groupes de parole pour parents / grand-parents et aux échanges entre parents lors des nombreuses activités (voyages en famille, jardin couvert...) repas familiaux aux couleurs et saveurs multiples (Maghreb, Italie, Belgique...) où identité et cultures s'échangent autour de la table.*

*C'est aussi une après-midi "rencontre" et d'échange entre parents, grand-parents sur des aspects multiples de l'éducation, de la compréhension des besoins spécifiques d'un enfant de tel ou tel âge (soins, règles de vie, limites).*

- **Accompagnement social en partenariat avec le service social - Commune de Saint-Gilles**

*L'assistant social est présent aux réunions de concertation et à "Réflexion rencontre". Le travail social s'est mis en place en octobre 1999. L'activité du travailleur social (stagiaire) s'inscrit dans un partenariat avec la commune de St Gilles (affaires sociales). Une partie de son activité a permis de mettre en place les modalités d'accueil des personnes dans les logements d'urgence de la maison des solidarités, au sein duquel se trouve la Maison de la Famille. Cette activité s'est concrétisée en 2000.*

*L'assistant social propose des entretiens individuels aux personnes désireuses de trouver une réponse aux différents problèmes qui les préoccupent. Il s'ensuit une clarification du rôle et de la fonction de l'assistant social et en fonction des questions abordées, celui-ci peut donner des informations, réorienter et/ou accompagner les personnes dans les diverses démarches administratives (mutuelle, aide financière, chômage, régularisation sans papier, ...).*

*Le premier entretien permet d'engager un accompagnement social ou offre la possibilité de mieux orienter les personnes vers les professionnels compétentes dont ils ont besoin.*

*Lors des réunions d'équipe, des liens complémentaires sont effectués.*

- **Informations, conseils juridiques en partenariat avec la commune de St Gilles (service de proximité) et le planning familial de St Gilles.**

*Il s'agit principalement d'une information personnalisée sur des questions juridiques, permettant ainsi une plus grande autonomie des personnes. Ce service vise à développer une notion de justice plus proche du citoyen grâce au développement d'actions de prévention et de vulgarisation du droit. De nombreux dossiers relèvent purement de situations familiales (mesures urgentes en cas de séparation, partage des responsabilités parentales, non-paiement de pension alimentaire, reconnaissance d'enfant...)*

*Le service juridique informe les personnes sur toutes les actions judiciaires que la loi met à disposition (séparation, divorce, protection de l'enfant...) et relaye vers le service de médiation les familles qui désirent gérer de manière extra-judiciaire l'éclatement ou les conflits de la famille. Lors de difficultés d'organiser le droit aux relations personnelles entre*

*enfants et parent non hébergeant, les personnes seront orientées vers l'Espace rencontre de la Maison de la Famille.*

- **Consultation médicale**

*Les parents qui souhaitent faire examiner leur enfant, le faire vacciner... peuvent utiliser les bons soins du médecin chaque vendredi matin ou sur rendez-vous.*

*Le médecin est également disponible pour répondre aux demandes de soins urgents demandés par des personnes en état de besoins et incapables d'accéder à un autre système de distribution de soins. Il répond également aux demandes de visites à domicile pour les personnes qui ne sont pas en état de se déplacer. Toutes ces activités sont dispensées gratuitement.*

*Le médecin participe aux discussions - débats organisés avec les parents qui fréquentent le « Jardin Couvert » ex : l'allergie, vaccinations, les infections.... Les thèmes sont proposés par les participants.*

- **Groupes d'entraide pour enfants et adolescents, parents, grands-parents qui vivent une rupture familiale et ce en partenariat avec le Centre Européen de Médiation - St Gilles.**

*Le Centre Européen de Médiation sis rue Hôtel des Monnaies, 119 à 1060 Bruxelles a organisé, sous le patronage de la "Maison de la Famille" dès février 1998 des groupes d'entraide pour enfants et adolescents qui vivent la séparation de leurs parents.*

*Enfants et adolescents sont en effet concernés par la séparation de leurs parents. Ils ne savent pas toujours avec qui parler de leurs difficultés, de leur tristesse, de leur colère, ... Ils doivent pourtant s'ajuster à la rupture de la famille.*

**Le groupe d'entraide a pour objectifs de:**

- offrir un espace d'expression;
- sortir de l'isolement (groupe);
- exprimer et d'explorer les émotions vécues;
- créer une dynamique d'entraide, de soutien mutuel;
- clarifier bon nombre de notions liées au divorce;
- identifier les ressources de chacun;
- consolider la relation d'amour avec les deux parents;
- favoriser l'adaptation à une nouvelle structure familiale;
- développer l'épanouissement de l'enfant.

*Organisation de 6 séances (2H30/ séance) pour les enfants et 3 séances pour les parents. Les groupes sont mis en place en fonction de la demande.*

- **Réseau contre la violence conjugale et familiale en partenariat avec différents services St Gillois**

*"Le réseau" est une coordination locale composée de différents intervenants tels que : le service social communal, le service de justice de proximité, les crèches, les haltes-garderies,*

la police « service jeunesse », le Centre de Prévention des Violences conjugales, la Maison de la Famille » (service Espace-rencontre & de médiation familiale), Service d'Aide Sociale aux Justiciables, SOS Viol... Ce groupe de travail et de réflexion qui se réunit depuis le 25/04/01, s'est penché sur le problème de la violence faite aux femmes dans le cadre familial et conjugal.

Les membres du réseau ont une approche première qui est similaire. Les femmes victimes de violences ont besoin de trouver un espace d'expression de ce qu'elles ont vécu. Derrière une demande de renseignements pratiques, d'ordre administratif ou juridique se cache souvent le besoin de parler de la violence qu'elles vivent au quotidien avec leur partenaire.

Les intervenants du réseau sont confrontés à un problème crucial : répondre de manière citoyenne à cette problématique, à la fois dans le court terme (logement d'urgence) et le long terme (accompagnement et résolution des problèmes).

- **Accompagnement des personnes handicapées, en partenariat avec la ville de Bruxelles et le Centre de Contact (Bruxelles).**

Une consultation en faveur de l'intégration des personnes handicapées s'est mise en place et a permis d'aider les personnes handicapées à mieux se situer psychologiquement, socialement dans la société. La consultation (gratuite) a permis de cerner les besoins urgents des personnes handicapées (économique et social) et ainsi favoriser une meilleure intégration.

Rôle du conseiller en consultation :

- Créer une atmosphère positive et permettre un départ favorable de la relation
- Bonne connaissance de la législation
- Connaissance du monde du client (scolaire, familial, ...)
- Aider à évaluer les rapports avec les autres
- Participer à la réalisation concrète du choix de la personne
- Rencontre les différents partenaires afin de mieux situer l'intervenant.

## **7. Rencontre - Prévention - Education - Socialisation**

- **Halte Garderie**

Ouverte depuis mai 2000, la halte-garderie n'a cessé de prendre de l'ampleur. Devant l'affluence des demandes, nous avons élargi les horaires. Les enfants sont maintenant accueillis les lundis, mercredis et jeudis de 8h15 à 14 heures. Les enfants sont confiés à la halte-garderie en fonction des besoins personnels des parents. Ce temps permet aux parents de chercher du travail, suivre une formation, faire des démarches administratives, aller chez le médecin... ou tout simplement souffler en s'accordant ainsi quelques heures de liberté.

### Activités à la halte-garderie

Chaque jour, nous organisons des petits circuits de psychomotricité que les enfants parcourent en notre compagnie avec des difficultés croissantes suivant leur âge. Nous écoutons des chansons, berceuses et comptines en mimant leur contenu.

*Nos petits peuvent également s'exprimer par dessins ou peintures, pâte à modeler; jeux de construction. Des jouets adaptés à leur âge sont mis à leur disposition (petits vélos, toboggan, poupées, cubes). Souvent, nous les encourageons à jouer ensemble par petits groupes.*

*Un spectacle pour les enfants des crèches, inspiré par des poèmes et des images de Garcia Lorca, par des comptines populaires, s'est déroulé pour la première fois à la Maison de la Famille. Dirigé par Charlotte Fallon, auteur, comédienne, spécialiste du théâtre pour l'enfant, les acteurs ont évolués sous les regards émerveillés des bambins retenant leur attention pendant plus de trente minutes.*

*Nos petits pensionnaires ont pu découvrir l'art avec tous leurs sens, leur corps, leurs émotions. Fascinés par de vrais acteurs jouant un vrai spectacle, ils ont pu admirer des gestes de la vie quotidienne comme manger, se laver, dormir, soudain sublimés dans l'univers de Garcia Lorca.*

*Les mamans veulent éduquer leur enfant le plus longtemps possible. Peu d'entre elles travaillent. Elles ont des revenus de remplacement (chômage, mutuelle, aide sociale). Quand elles souhaitent trouver un travail, qu'elles sont en recherche active d'emploi ou en formation, elles souhaitent passer par notre service halte-garderie. Un grand nombre d'enfants viennent à la halte-garderie pour se socialiser avant l'entrée à l'école.*

- **Le jardin couvert**

*La Maison de la Famille, en partenariat avec la Maison des Enfants a inauguré son "Jardin Couvert" fin avril 1999. Ce lieu convivial inspiré des "Maisons Vertes" de Françoise Dolto est mis à disposition des enfants de 0 à 4 ans accompagnés d'un parent proche (père, mère, grands-parents, etc.) tous les vendredis de 10H à 11H30.*

*Il est divisé en trois parties : un espace pour la psychomotricité avec modules sensoriels, un toboggan, une tente avec tunnel; un espace vélo que nous avons délimité d'un côté par une rangée de ficus et de l'autre par une ligne rouge pour apprendre aux enfants à respecter les consignes et enfin un espace avec une grande table qui permet aux parents de discuter autour d'un café/thé et de plus petites tables entourées de sièges contenant des jouets.*

*Les enfants s'y rassemblent pour choisir l'objet qui entrera dans leurs jeux.*

*Une équipe formée à l'écoute se relaie ainsi auprès du public accueilli dans une ambiance chaleureuse.*

*Parents accompagnateurs et enfants (5 à 12 / séance) viennent du quartier, du Resto du Cœur, de la « Maison des enfants ». De nombreux enfants sont accueillis. Ils s'appellent : Anaïs, Cynthia, Esmeralda , Sandra, Igor, Alessia, Lisa, Manuel, Michèle, Jérémy, Barr, Kalid, Stéphane, Victoria, Elsy-Sam, Victorine, Justine, Karim, Amore, Amaury, Dany, Daniel, Mélissa, Fabio, Andres, Jennifer, Marie, Simon, Barbara Marie, Tonguy, Salomé, Manu.....*

**Objectifs :**

*Aspect préventif et éducatif surtout pour les situations de première urgence telles que les parents vivant seul avec leurs enfants et précarisés économiquement.*

*Lieu d'accueil destiné à favoriser la rencontre, la socialisation, la création de liens, les échanges d'histoires de vie qui enrichissent les expériences de chacun.*

*Sortir de l'isolement Préparer enfants & parents à l'entrée à l'école.*

*Echange et communication entre professionnels formés à l'écoute et parents permettant une réponse aux questionnements, inquiétudes des parents.*

*Ce lieu se veut donc l'occasion pour les parents d'exprimer leur anxiété devant des professionnels ou des parents vivant des expériences similaires avec leur enfant. Dans la majorité des situations, il s'agit de mères accompagnées de leur enfant unique, qui se posent beaucoup de questions sur leur rôle, leur capacité à aimer, à éduquer leur enfant tout en lui posant des limites. Avec les professionnels et les autres parents sensibles aux questions d'éducation, elles peuvent prendre du recul et parler en toute confiance.*

- **Activités parallèles :**

*Diverses activités avec les enfants sont organisées telles que : dessin, lecture, puzzles, jeux de construction, psychomotricité avec modules sensoriels.*

*Parallèlement, des débats autour de problèmes pratiques et familiaux sont organisés. Ont été soulevés les sujets suivants : choix d'une école adaptée à la sensibilité de l'enfant, espaces de jeux en plein air, l'alimentation, l'énurésie, développement psychomoteur, l'allaitement, le sommeil, les colères, choix des jouets...*

*Le mercredi une activité de gymnastique est proposée en même temps que la halte-garderie. Les mamans peuvent jouir du service halte-garderie pour leurs enfants en bas-âge tout en se consacrant à elles. Cette activité « gym light » est une gymnastique d'entretien en musique. Elle permet l'assouplissement, le travail des épaules, des abdominaux et des muscles fessiers. L'activité rencontre un vif succès puisqu'elle permet également la rencontre entre les participants.*

*D'autres activités sont organisées telles que « gymnastique prénatale » dans une consultation prénatale qui rassemble des mamans arrivées récemment en Belgique, des stages « aquagym » à la piscine V. Boin (St-Gilles) durant les vacances scolaires (2 x 4 jours), etc..*

- **Tourisme social et familial en partenariat avec la commune de St Gilles**

*Emanation de la Commission Consultative de la Famille, l'action a été reprise par la « Maison de la Famille » dès 1998. L'objectif est de découvrir à prix raisonnables des villes et contrées dans un esprit de convivialité et d'amitié. Plusieurs excursions et séjours sont organisés chaque année avec cet esprit d'ouverture et de dialogue, permettant à des familles précarisées par l'économie et le tissu social de visiter avec leurs enfants des contrées et pays limitrophes.*

*Ces activités à grandes diversités culturelles et sociales intègrent des personnes handicapées et brisent ainsi leur isolement. Quelques ex: Westphalie, Rhénanie, Eifel, Aix-la-Chapelle, Cologne, Monchaw, Le Kent, Trèves, La Champagne, Paris, Euro Disney, Amsterdam, Oise, Londres...*

